



COMPTE RENDU DU COMITE SOCIAL D'ADMINISTRATION MINISTERIEL TRAVAIL EMPLOI DU 4 FEVRIER 2025

Le comité Social d'Administration Ministériel Travail Emploi, a été présidé, par Madame Géraldine BOFFIL, Adjointe à la directrice et Cheffe du service « des politiques sociales et des parcours », assistée de Monsieur Julien COMBOT, adjoint au sous-directeur du Dialogue social, des Politiques sociales et des conditions de travail, Mme Amélie BIRBES, adjointe chef de bureau du dialogue social et de l'expertise juridique, Nicolas DELEMOTTE, Adjoint à la Sous-direction de l'Animation territoriale du système d'inspection du travail de la DGT, Madame Fabienne BOUSSIN, cheffe de service et adjointe à la directrice des ressources humaines, Mme Sandrine GAMA, Cheffe de la mission Formation, Madame Elisabeth LETELLIER-SAILLANT, Chef de projet Protection sociale complémentaire, Mme Cyrielle BENKACI, Chargée de mission dialogue social.

Toutes les organisations syndicales sont présentes – UNSA ITEFA, FOTTEFP, CGT-FSU SNUTEFE, SUD, SYNTEF CFDT.

L'ordre du jour de la réunion est le suivant :

1. Approbation du PV du CSA du 19 décembre 2023, du 11 janvier 2024 et du 4 avril 2024 (pour consultation)
2. Présentation du plan annuel de formation 2025 (pour consultation) et du bilan 2024 (pour information)
3. Présentation des nouvelles LDG promotion 2025-2028 (pour échange et débat)
4. Point relatif au budget 2025 (pour échange et débat)
5. Présentation du RSU 2023 (pour échange et débat)
6. Point relatif à la situation à Mayotte (pour information)

7. Présentation du RSU 2023 (pour information)
8. Point d'étape PSC (pour information)
9. Questions diverses (point sur la formation des IET)

La présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 10 heures 05. La présidente rappelle l'ordre du jour, indique que la réunion se déroule en présentiel et en distanciel et qu'elle est enregistrée.

Après les déclarations liminaires dans l'ordre de représentativité des organisations syndicales, la présidente répond à quelques remarques et propose que les nombreuses questions diverses soient abordées dès 16H30.

1.Approbation des PV des CSA (pour consultation)

1.1 Approbation du PV du 19 décembre 2023 :

La présidente propose que le vote soit reporté au prochain CSA.

2. Présentation du plan annuel de formation 2025 (pour consultation) et du bilan 2024 (pour information) :

Deux documents nous ont été transmis :

- Un bilan d'activité de formation 2024
- Les offres de formation 2025
 - **Le bilan de formation** présente les principales données concernant la gestion des actions de formation gérées par la direction des ressources humaines des ministères sociaux. Il portera sur l'année 2024 avec des comparaisons réalisées sur l'antériorité de l'activité, notamment l'année 2023.

Le champ d'action du bureau de la formation de la DRH recouvre celui des agents relevant des deux programmes budgétaires (P124 et P155) pour la sphère de l'administration centrale, des services déconcentrés et des agences régionales de santé¹ qui ont bénéficié de l'offre de formation professionnelle tout au long de la vie (dite formation continue).

Le nombre d'agents en formation : 3 444 en 2024 (3 966 en 2023)

Le nombre de stagiaires : 6 359 en 2024 (6 868 en 2023)

Le nombre de jours de formation : 8 267 en 2024 (8 766 en 2023)

Les orientations stratégiques de formation définies pour la période 2024-2025 s'inscrivent dans le prolongement des 5 axes interministériels du schéma directeur de la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de l'État (2021-2024) et dans la trajectoire des orientations d'objectifs et de performance des ministères santé-travail-affaires sociales. Elles se définissent au niveau ministériel, autour de cinq axes principaux.

AXE I. Accompagner la modernisation de l'administration dans un contexte de transformation publique.

AXE II. Soutenir les politiques publiques élaborées et déployées dans les domaines du travail, de l'emploi, des affaires sociales et de la santé.

AXE III. Accompagner les services dans le cadre de l'évolution de leurs missions et de leur organisation.

AXE IV. Soutenir, par la formation, les politiques de gestion des ressources humaines.

AXE V. Accompagner le développement des compétences et projets professionnels des agents.

Nous observons globalement une baisse de départ en formation de la part des agents de catégorie C au profit des catégories A, la part des agents de catégorie B étant en légère diminution. Concernant la seule formation continue, les formations à la transition écologique sont montées en puissance en 2024 avec un public cible de catégorie A ce qui contribue à favoriser la formation des agents de cette catégorie.

Les domaines qui intéressent davantage les agents de catégorie A sont : le management (96,4 % des stagiaires), les achats (87,7 %) et les techniques juridiques (84,4 %).

Les domaines qui intéressent davantage les agents de catégorie B sont : les préparations aux concours (70,7 %), la communication (42,3 %) et les ressources humaines (36,7 %).

Les domaines qui intéressent davantage les agents de catégorie C sont : la communication (17,1 %), l'économie (11,4 %) et le numérique (10,0 %).

En 2024, la formation en ligne la plus suivie demeure toujours « Les fondamentaux de la laïcité » en raison de son caractère obligatoire pour l'ensemble des agents de la fonction publique d'État.

- **L'offre de formation 2025 :**

Plan qui s'inscrit dans une pluri annualité.

Présentation non exhaustive avec un focus sur les actions prioritaires :

- Transition écologique avec notamment 2 ateliers obligatoires pour tous les agents (sensibilisation à la transition écologique et leviers d'actions accélérateurs à la transition écologique) Avant 2027, chaque agent devra être formé.
- Valeurs de la république
- Politiques publiques nationales
- Environnement professionnel
- Dispositifs individuels de formation
- Santé et sécurité au travail
- Management
- Ressources humaines
- Techniques juridiques
- Achats publics

- Economie, finances et gestion
- Numérique
- Communication et services aux usagers
- Langues
- Préparation aux concours et examens professionnels
- Formations spécifiques aux missions du ministère

L'UNSA ITEFA s'interroge sur la multiplicité de l'offre de formation « management » qui est présentes sur plusieurs supports (Mentor, INTEFP, Renoir RH, campus managérial) et déplore qu'il n'y ait pas une centralisation des formations disponibles.

La présidente propose que le vote soit organisé sur le contenu de l'offre de formation 2025 :

CONTRE : 10 (8 CGT/SUD/FSU, 2 FO TEPF)

ABSTENTION : 3 (2 UNSA ITEFA, 1 SYNTEF CFDT)

3. Présentation des nouvelles LDG promotion 2025-2028 (pour échange et débat)

Les présentes lignes directrices de gestion relatives à la promotion sont pluriannuelles. Elles sont établies pour quatre ans.

Les lignes directrices de gestion en matière de promotion sont portées à la connaissance des agents par tous moyens dont l'intranet ministériel.

Dans un contexte où les administrations sont appelées à connaître de profondes mutations, nos services, métiers et compétences doivent s'adapter et évoluer. Ainsi les politiques de recrutement, de mobilité, de promotion et de développement des compétences ont pour objectif de doter les services des compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions présentes et futures.

Dans ce cadre, les présentes lignes directrices visent à :

- Définir les orientations générales en matière de promotion.
- Préciser les modalités de prise en compte de la valeur professionnelle et des acquis de l'expérience professionnelle des agents.
- Garantir l'équité entre les agents et prévenir les discriminations.
- Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion, en tenant compte de la part respective des femmes et des hommes des corps et grades.

L'UNSA ITEFA interroge l'administration et demande un point de situation, notamment, concernant la précédente promotion des agents Catégories C au grade de secrétaire administratif de classe normale (SACN). Il nous avait été indiqué qu'une liste d'aptitude complémentaire pourrait être publiée avec de nouveaux promus. Cette liste devait-êre rétroactive au 1^{er} janvier 2025.

Réponse de l'administration :

La DRH a fait une demande de poursuite du plan de requalification auprès du guichet unique et auprès de la Fonction publique. Aucune réponse à ce jour car aucun budget n'était voté. Cette mesure est soutenue par les ministres.

Avec le budget 2025, cette demande va à nouveau être réitérée.

L'UNSA ITEFA interroge également l'administration sur les indicateurs utilisés par l'administration pour évaluer l'efficacité du système de promotion pour éviter notamment les discriminations et les agents oubliés.

4. Point relatif au budget 2025 (pour échange et débats)

Monsieur LE GALLOU de la DFAS nous informe que « tant que la loi de finances 2025 n'est pas promulguée nous sommes en régime dit des services votés (aucune dépense nouvelle ne peut être engagée) ».

L'UNSA ITEFA interroge l'administration concernant les mesures catégorielles et notamment si la mise à niveau de l'IFSE du corps de l'inspection du travail va se poursuivre en 2025.

Réponse de l'administration : La loi de finances 2025 prévoit 1.5 Millions d'euros concernant les différentes mesures catégorielles dont la revalorisation de l'IFSE du corps de l'IT. L'administration précise que d'autres mesures catégorielles étaient programmées mais qui n'ont pu avancer faute de budget et qui à ce jour sont stoppées.

L'UNSA ITEFA interroge l'administration concernant la fusion des programmes 124 et 155 et les conséquences sur les agents et sur les instances de dialogue social.

Réponse de l'administration : Cette fusion des programmes n'a aucun impact sur les agents. Elle a été réalisée pour optimiser les ressources financières et les plafonds d'emploi qui permettent de compenser les déséquilibres entre les programmes. L'administration constate déjà que dans les services déconcentrés, dans les DREETS et dans les DDI cette fusion existe déjà de fait.

L'administration informe les OS de la mise en place de groupes de travail afin de réfléchir en amont à la cartographie des instances de dialogue social avant l'élection de décembre 2026.

L'UNSA ITEFA interroge l'administration concernant la foncière de l'Etat qui est créée ainsi que son fonctionnement qui nous interpelle avec le paiement d'un loyer qui peut avoir un impact sur notre budget.

Réponse de l'administration : La foncière de l'Etat va avoir en charge la responsabilité domaniale de propriétaire de l'ensemble des immeubles et des biens fonciers de l'Etat. Il est prévu pour faire fonctionner cette foncière, de dégager des crédits qui seront dévolus à l'entretien du bâtiment.

Les administrations qui utilisent des biens domaniaux vont donc verser à cette foncière un loyer.

Expérimentation en 2025 : menée sur la région Grand Est et sur la région Normandie.

L'UNSA ITEFA s'interroge sur l'intérêt de cette création d'Etablissement Public.

Madame La présidente propose de reporter la présentation de la Loi de finances 2025 lors du prochain CSA qui se tiendra début mars 2025, ainsi la LDF 2025 serait promulguée, et un point concret sera alors fait sur les effectifs, les recrutements, sur la situation des services.

5. Présentation du RSU 2023 (pour information)

Le rapport social unique constitue un outil de support à la réflexion et d'aide à la décision en matière de ressources humaines, mais il s'adresse, aussi, à toute personne qui souhaite mieux connaître les ministères sociaux.

Il présente ainsi un tableau, élaboré à partir de très nombreux indicateurs statistiques, permettant d'appréhender les principaux enjeux en matière de ressources humaines, selon une approche thématique : les effectifs, les mouvements de personnels, les parcours professionnels, la formation, la rémunération, ou encore les conditions de travail.

Au 31/12/2023, les effectifs physiques en fonction au sein des services déconcentrés, des ARS et de l'administration centrale des ministères sociaux s'élèvent à 20 355 agents dont 12 409 exercent sur le périmètre « Affaires sociales – Santé » et 7 946 sur le périmètre « Travail – Emploi ».

Le plafond ministériel d'autorisation d'emplois pour les programmes 124 (hors ARS) et 155 a été fixé en 2023 à 12 841 ETPT est quasi intégralement consommé (consommation de 12 787 ETPT soit un delta de 54 ETPT seulement).

6. Point d'étape PSC (pour information)

Depuis le 1^{er} janvier 2022 les agents publics de l'Etat peuvent bénéficier d'un remboursement d'une partie de leurs cotisations protection complémentaire santé à hauteur de 15 euros/mois.

A compter du 1^{er} janvier 2026 abandon du dispositif avec la bascule sur le nouveau contrat PSC « Santé » qui deviendra obligatoire (sauf dispenses) avec prise en charge de 50% de la cotisation de l'agent par l'employeur.

A compter du 1^{er} janvier 2026 les agents peuvent souscrire au nouveau contrat PSC « Prévoyance » qui lui, sera facultatif. 7 euros/mois seront versés par l'employeur à l'agent en cas de souscription.

Le 23 janvier 2025 s'est tenue la CPPS avec les membres titulaires. Il y a eu présentation du rapport d'analyse des offres pour les lots santé et prévoyance.
Vote favorable à l'unanimité pour chaque lot.
La prochaine CPPS est fixée le 14 février 2025.

7. Point relatif à la situation à Mayotte (pour information)

Un point de situation nous est fait par madame la présidente qui chaque semaine échange avec le directeur de la DEETS de Mayotte.
Aucun agent n'a été blessé lors de l'ouragan.

Les demandes de secours des agents ont été traitées en urgence. Un secours immédiat, d'un montant de 2000 euros, a été versé à chaque agent qui en a fait la demande.

La DEETS de Mayotte est présente sur 2 sites. Les locaux sont totalement détruits et inutilisables.

Nos services sont hébergés actuellement dans les locaux de la préfecture.

Le serveur, les matériels informatiques et numériques ont été sauvés.

Une demande de renfort a été faite sur le champ interministériel afin d'éviter des accidents lors des travaux de reconstruction.

Un poste d'IET va être proposé afin d'intégrer la DEETS de Mayotte.

L'UNSA ITEFA s'interroge sur les conditions d'hébergement de cet élève inspecteur du travail.

Réponse de l'administration : cet agent sera bien évidemment logé et/ou hébergé.

9. Questions diverses

Point sur la formation des IET

Après les questions diverses pour lesquelles des réponses seront apportées pour l'essentiel lors du prochain comité, la présidente remercie les participants et clôt la séance.

La séance est close à 19H00

